

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 décembre 2021

Hoche Avocats conseille Altarea dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 350 M€, en vue du financement de l'acquisition du groupe Primonial.

Altarea, premier développeur immobilier et deuxième promoteur immobilier de France, dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris, a annoncé le 18 novembre 2021 le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 350 millions d'euros, dans le cadre du financement de l'acquisition de 100% des titres du groupe Primonial.

L'augmentation de capital, dont le règlement-livraison est intervenu le 10 décembre 2021, avait fait l'objet d'engagements de souscription des principaux actionnaires à hauteur d'environ 292,6 millions d'euros, représentant 83,60% du montant de l'augmentation de capital.

* * *

Dans cette opération, Hoche Avocats conseillait Altarea avec Didier Fornoni (associé), Antoine Bourgoin et Vincent Guilaine (collaborateurs).

* * *

A propos de Hoche Avocats :

Hoche Avocats compte aujourd'hui plus de 75 avocats et professionnels du droit dont 20 associés. Le cabinet offre à ses clients français et internationaux un accompagnement et un conseil juridique global dans les grandes pratiques du droit des affaires. Hoche Avocats accompagne et assiste ses clients à tous les stades de développement de leurs projets, afin de les aider à relever les défis actuels et atteindre leurs objectifs de croissance.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.hoche-avocats.com

Contacts presse

Edith Chabre, 01 53 93 22 00, chabre@hocheavocats.com

Isabelle Brenneur-Garel, 01 53 93 22 00, brenneur-garel@hocheavocats.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.hoche-avocats.com